

Cent cinquantième anniversaire de la Société vaudoise des officiers

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **121 (1976)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-344017>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cent cinquantième anniversaire de la Société vaudoise des officiers

Les 14, 15 et 16 novembre 1975, la Société vaudoise des officiers célébrait ses 150 années d'existence.

Ce n'était pas uniquement une manifestation du souvenir. En plus de rappels du passé, il s'agissait d'aborder des problèmes d'actualité, de susciter des prises de position et de dégager des leçons aussi bien pour le présent que pour l'avenir. Une série de conférences, tables rondes et expositions furent organisées à cet effet.

La *Revue militaire suisse* est heureuse de pouvoir reproduire, en tout ou partie, les exposés importants présentés par de hautes personnalités politiques et militaires au cours des manifestations officielles. Elle en exprime sa reconnaissance à leurs auteurs.

La Société jubilaire tenait, en plus, à faire œuvre durable. Le 150^e anniversaire devait être l'occasion de réaliser deux projets. Ainsi, d'une part, à Verte-Rive à Pully, dans l'ancienne demeure du Général Guisan, fut créé le « Pavillon de recherches Général-Guisan ». Sa raison d'être et ses buts ont déjà été présentés dans la *Revue militaire suisse*¹.

D'autre part, des textes militaires d'auteurs vaudois furent recherchés et réunis en un volume. Le canton de Vaud compte en effet un nombre impressionnant d'écrivains militaires, la plupart pas ou peu connus. La Société vaudoise des officiers tenait à les sortir de l'oubli et à faire mieux connaître leur œuvre.

¹ Colonel EMG Daniel Reichel, *La formule du « pavillon de recherches » ou l'indispensable retour aux sources*, dans *Revue militaire suisse*, t. 120 (1975), pp. 320-326.

Table des matières

| | <i>page</i> |
|---|-------------|
| 1. <i>Extrait de l'allocution présidentielle du divisionnaire André Huber, président de la Société vaudoise des officiers</i> | 203 |
| 2. <i>Discours de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral</i> | 204 |
| 3. <i>Discours de M. Claude Bonnard, chef du département de la justice, de la police et des affaires militaires</i> | 209 |
| 4. <i>Quelques considérations sur des problèmes actuels, extrait de l'exposé du commandant de corps Olivier Pittet</i> | 213 |
| 5. <i>Ecrivains militaires vaudois, par la Commission du livre</i> | 218 |
| 6. <i>Les milices vaudoises</i> | 221 |

1. Extrait de l'allocution présidentielle du divisionnaire André Huber,

président de la Société vaudoise des officiers

La Société vaudoise des officiers est consciente que le maintien d'une armée forte au cours d'une période de paix qui se prolonge est l'une des opérations militaires les plus difficiles à résoudre qui soient. Mais il est de son devoir d'être attentive à cela; rappelons-nous les buts qu'elle s'est donnés: travailler à la défense nationale, soutenir et développer les institutions militaires du pays. Elle se veut dans cet effort collaboratrice des autorités.

Par les manifestations qu'elle a organisées pour son 150^e anniversaire, elle a voulu permettre à ses membres de placer notre armée et sa mission dans le contexte politico-financier international et national d'aujourd'hui, de saisir une partie de la complexité de ces problèmes, et de comprendre aussi peut-être la valeur des sacrifices qu'il faut faire chaque jour si l'on veut maintenir l'indépendance de notre pays.

Voulant apporter plus que de simples vœux, la Société vaudoise des officiers désire contribuer à la valeur de notre armée en aidant nos capitaines, officiers de troupes, chefs souvent isolés, responsables de tout, forces essentielles de notre organisation à mieux remplir leur mission. Elle pense le faire par la création de ce Pavillon de recherches Général Guisan, sur lequel ils pourront s'appuyer. Ce centre de documentation leur donnera les moyens d'accéder directement aux sources de l'expérience de la guerre, de pouvoir mieux s'inspirer pour la préparation de leurs cours et d'exercer ainsi leur commandement avec une liberté d'action accrue. Ils appliqueront alors la consigne que leur a donnée le Général Guisan: Consacrer à vos études militaires tout le temps que vous pourrez.

Pour l'avenir, je vois encore un domaine où la Société vaudoise des officiers pourrait apporter plus. Un jour, un ami auquel je faisais la constatation lors d'une réunion de notre société du peu de membres présents, me répondit que cela était normal, notre société n'étant qu'une société marginale, c'est-à-dire que la majorité de nos membres ne venaient à nos réunions que si vraiment il n'y avait rien d'autre de prévu à ce moment, qu'ils venaient plus par égard pour le comité que par

besoin. Cette remarque m'a profondément touché; cela veut dire que nous devons revoir certains objectifs de notre société et qu'il faudrait peut-être les compléter. Au temps de la défense générale notre société ne peut pas s'intéresser uniquement aux problèmes strictement militaires. Du reste aujourd'hui il n'y a plus de problèmes qui le soient vraiment. Le contexte socio-économique est un élément indispensable pour la solution des problèmes militaires. L'officier face à sa troupe ne peut se contenter de répondre en technicien militaire. Il doit être capable d'argumenter sur l'aspect socio-économique des questions qui lui sont posées, sous peine de voir d'autres saisir cette carence pour prendre influence à sa place auprès de la troupe.

Voilà à mon sens un nouveau champ d'activité pour notre société: étudier les problèmes de la défense nationale au-delà de leur seul aspect militaire. Et par là mieux armer notre corps d'officiers à apporter sa contribution au maintien de la crédibilité de notre armée.

Ce ne serait pas politiser notre société d'officiers, ce serait poser les problèmes et aider nos officiers à se faire une meilleure idée de leur possibilité d'action comme citoyen.

Alors l'officier retrouverait dans sa société ce qu'il y trouvait jadis où la technique était l'élément essentiel de discussion, car le reste allait de soi. Notre société deviendrait vraiment ce qu'elle devrait être, le lieu de rencontre indispensable pour l'officier moderne et responsable, devenant un interlocuteur nécessaire à la vie de la communauté.

2. Discours de M. Georges-André Chevallaz, conseiller fédéral

« Les grands Etats, à condition d'être raisonnables, ne se livreront pas une guerre à mort. Mais si les philosophes ont souvent appelé l'homme un être raisonnable, ils ont rarement appliqué avec la même assurance ce qualificatif à l'histoire des hommes. »

Raymond Aron (préface de Paix et Guerre)

Notre époque est bien, à cet égard, la plus paradoxale. Aucune période, dans l'histoire, n'a poussé aussi loin la découverte scientifique, l'invention technique, aucune n'a pareillement bouleversé les conditions de vivre, abolissant les distances, portant les gadgets du confort à des

trouvailles de science-fiction, explorant les planètes, manipulant médicalement le corps humain comme un mouvement d'horlogerie, triplant la durée moyenne de la vie en faussant les plans d'une sécurité sociale pourtant traitée à l'ordinateur.

Jamais la raison n'a déployé tant de pouvoirs techniques. Mais — et c'est là le paradoxe — jamais peut-être elle n'a marqué tant d'impuissance à maîtriser le destin politique. Elle domine mal les intérêts, les contrastes dans les revenus, le problème de la répartition des ressources, les préjugés idéologiques, les passions de clan. Elle n'a pas de prise sur la volonté de puissance d'un pays, d'un parti ou bien souvent d'un homme seul, dans les impulsions de son arbitraire. Ou du moins, souvent, les arguments de justice, les systèmes de raison avancés par les uns ou par les autres servent-ils, consciemment ou inconsciemment, de prétexte et de couverture à leur droit de conquête brutale et d'asservissement de ceux qui ne parlent ou ne pensent pas comme eux.

Cela n'est pas nouveau dans l'histoire. C'est sous l'étendard de la croix que l'empereur Constantin remporta la victoire sur Maxence et c'est encore sous le même signe que Charlemagne, au fil de l'épée, soumit et convertit les Saxons. Et c'est encore — selon une image du temps — l'épée de la parole de Dieu que portaient les placides Bernois à la conquête du Pays de Vaud. La Révolution française déclarait en 1791 la paix à l'Europe. Un peuple souverain ne saurait attenter à la liberté d'un autre peuple. Moins de dix ans séparent cette déclaration de pacifisme généreux de la guerre de conquête impériale, par les étapes successives de la guerre de défense révolutionnaire, puis de la guerre missionnaire émancipant de force les peuples d'Europe.

Rien, à cet égard, n'est changé. Louables en soi par leur intention, comme l'étaient les pactes de non-agression des années 30, les conférences de désarmement et de la sécurité, démontrent, dans la réalité des limites des concessions mutuelles, l'irréductibilité de certaines contradictions, le refus de céder sur l'essentiel ou de sacrifier, au-delà d'embrassades formelles, à l'esprit de compréhension, de tolérance, à la volonté de synthèses pacifique qu'exigerait la raison.

La raison qui ne connaît plus de limite à ses développements scientifiques et techniques, qui dote les Etats des moyens matériels les plus formidables, n'a qu'une emprise précaire sur les forces politiques qui les régissent.

Nous vivons dans le défi de grands camps retranchés, se neutralisant mutuellement par le potentiel de leur arsenal nucléaire, mais ne perdant aucune occasion de faire avancer leurs pions sur l'échiquier mondial, de renforcer leur puissance par alliés ou obligés interposés. Accordons, sans doute, aux volontés de paix et de liberté affirmées et réitérées leur part de sincérité et leur profonde résonance populaire. Mais admettons-en l'ambiguïté, tant il est vrai que chacun croit en sa paix et qu'il est persuadé de détenir la seule vraie liberté.

Accordons volontiers, à l'un comme à l'autre camp, le bénéfice d'intentions fondamentales purement défensives. Mais admettons aussi les facteurs de prudence et de méfiance réciproques, qui peuvent amener à prendre des gages. Faisons l'inventaire des nombreux points chauds qui, d'allumage spontané ou de mise à feu téléguidée, sont autant de détonateurs potentiels. Enfin, considérons de quels fils du hasard ou de l'arbitraire dépendent les engagements et les ordres de mise à feu, qu'il s'agisse d'un Etat démocratique où le gouvernement incertain dépend des impulsions contradictoires du parlement et de l'opinion ou qu'il s'agisse d'un régime autoritaire, de l'impulsion soudaine ou de calcul d'un homme ou d'un clan momentanément prépondérant.

Ainsi pour reprendre Giraudoux dans sa guerre de Troie, « l'univers sait bien qu'il n'entend pas préparer aux hommes deux chemins de couleur et d'épanouissement, mais se ménager son festival, le déchaînement de cette brutalité et de cette folie humaines qui seules rassurent les dieux ».

Telle est la limite de la raison. Tels sont les tensions et les risques.

Attendrons-nous, en robes de lin pur, l'entrée possible du conquérant, d'où qu'il vienne d'ailleurs, en opposant à la brutalité de ses chars ou à la pluie de ses parachutes la sérénité de notre non-violence aux mains nues?

« Il suffit qu'un peuple, même sans armes, soit résolu à rendre la vie impossible à un conquérant pour que celui-ci découvre peu à peu la vanité de ses conquêtes », a-t-on dit.

Cette théorie non-violente, relève Raymond Aron, prête à des objections décisives. « Elle suppose que le temps des massacres ou des exterminations est définitivement passé, qu'un peuple qui met bas les armes ne sera ni déporté, ni réduit en esclavage, ni purement et simplement exterminé, ni mis en condition de dressage et d'élimination psychique.

Des exemples récents démontrent que le coût de l'asservissement, pour un peuple et pour une culture peut être plus élevé que le coût de la guerre, même de la guerre atomique. »

« Une fois de plus, conclut Aron, l'opposition de la certitude et du risque est fautive. La seule certitude qu'apporterait le désarmement unilatéral serait la certitude de l'impuissance. Or l'impuissance, pour une collectivité, signifie l'extrême incertitude. L'esclave qui dépend du caprice de son maître n'a pas de sécurité. L'Etat sans arme, à la merci d'un Etat armé, n'a pas de sécurité. »

Trois fois en un siècle, la préparation militaire, la volonté de défense et la cohésion de notre peuple ont tenu la guerre hors de nos frontières, nous évitant le martèlement des bottes de l'occupant et les arrestations dans le petit matin, nous épargnant les grandeurs sans doute, mais aussi, l'atroce drame intérieur de la résistance, son héroïsme, mais aussi ses délations et ses lugubres règlements de compte.

Nous devons y songer avec reconnaissance en ce 150^e anniversaire de la Société vaudoise des officiers. Mais nous devons puiser dans ce passé moins la satisfaction de ce qui fut accompli que la mission de ce qui doit être fait encore et de la responsabilité qui est confiée à chacun d'entre nous.

Cette responsabilité, reconnaissons qu'elle est aujourd'hui plus difficile, comme elle le fut d'ailleurs en d'autres périodes, ainsi entre les deux guerres mondiales, où l'illusion pacifiste des années vingt semblait rendre anachronique tout préparatif de défense, inutile tout service et désuet tout uniforme.

Il est facile d'être officier dans un Etat hiérarchisé, discipliné de corps et d'esprit, encadré dans un patriotisme de gauche ou de droite qui ne tolère aucune dissidence. La mission d'officier implique plus d'exigences dans une communauté démocratique, jalouse de ses libertés, individualiste au point de cultiver la divergence comme une raison d'être, n'acceptant guère de restriction à son bien-être. Une communauté passablement déconcertée et décontenancée par la profusion et la confusion des informations qui la mitraillent, de flashes à sensation, une communauté impressionnable, disponible aux élans généreux, aux impulsions émotives, puis tout à coup se repliant, au moindre dérèglement de son confort, sur un réduit de méfiance, d'inquiétude et d'intolérance.

Il vous revient et il nous revient — au-delà des variations d'humeur,

au-delà des défaillances personnelles, au-delà des attaques sournoises et des agitations sporadiques — d'assurer avec fermeté la continuité du pays, dans sa volonté d'existence et dans la résolution de défense qui en est la condition.

Sans doute l'affirmation de la communauté a-t-elle d'autres aspects, aussi essentiels que la défense militaire :

- la cohésion intérieure liée à la recherche d'équité sociale, de solidarité vivante, de compréhension mutuelle en dépit de nos diversités;
- la capacité de travail de notre économie, conditions du bien-être et de la sécurité du pain quotidien.

Mais la défense du pays, sa préparation technique et sa résolution morale sont à la fois l'ultima ratio et le signe d'une volonté d'exister.

La défense ne s'improvise pas et ne se conduit pas par une sorte d'incantation, d'inspiration de démocratie unanime à l'heure du danger. Elle se prépare matériellement, elle s'instruit méthodiquement, elle exige des cadres, des compétences acquises, des caractères de responsables, des décisions rapides, une discipline et un commandement.

Aucune insurrection, même la plus libertaire, la plus égalitaire n'échappe à cet impératif de l'organisation et du commandement.

L'Armée rouge, aux soviets de soldat, n'a pas tardé, sous l'empire de la nécessité, à adopter la hiérarchie la plus forte et la discipline qui lui ont assuré la victoire et lui garantissent la puissance.

Mais l'autorité du chef ne doit pas être un privilège de nature ou de caste, une prérogative de droit divin, un certificat de supériorité transcendante. C'est une responsabilité qui s'éprouve et qui se mérite :

- elle implique une formation, une compétence éprouvée, un exemple donné, une confiance conquise aussi bien chez ceux que l'on commande que chez ceux qui vous commandent;
- elle comporte le souci constant de ceux qui sont confiés à votre commandement, de leur état, de leur condition et de leur conviction.

Certains esprits tournés vers le passé se lamentent sur la déliquescence de la jeunesse. J'admets volontiers un certain désarroi, complaisamment cultivé, une déroboade morose aux responsabilités dans la génération que nous sommes.

Je reconnais moins cette détérioration pour la jeunesse de ce pays. Elle peut être déçue par trop de quadragénaires désabusés, engourdis dans leur confort et prêts à toutes les concessions qu'ils croient complaisantes. Mais elle est bien, dans le fond, ce qu'est la jeunesse de tous les temps à la fois turbulente et timide, impulsive, tout ensemble critique et généreuse. Dans son exigence, peut-être plus impatiente qu'en d'autres temps, vous devez trouver une difficulté stimulante, un intérêt plus passionnant à votre volonté de servir, un prix plus haut à votre responsabilité d'officier.

Le problème n'est pas de réduire les exigences au plus petit niveau du confort et de la complaisance, au niveau des prestations d'une milice locale, ou d'un entraînement de contemporains, mais d'abord de calculer ces exigences à leur justification et de faire comprendre cette justification, d'en stimuler l'engagement. Les jeunes ne souhaitent pas le moindre effort et le laisser-aller. Ils respectent ceux qui savent exiger à bonne conscience et à bon escient.

Paraphrasant un écrivain militaire, je dirai :

« Il n'y a pas de troupe sans moral et sans conviction, il n'y a que des troupes sans chef. »

C'est l'exigence que comporte pour nous ce 150^e anniversaire.

3. Discours de M. Claude Bonnard,

chef du département de la justice, de la police et des affaires militaires

Les anniversaires militaires se succèdent. L'an dernier, nous célébrions le centenaire de la naissance du général Guisan, le centenaire des troupes fédérales, le centenaire de la place de Bière. L'an dernier aussi et cette année encore, plusieurs corps de troupe ont fêté de diverses manières leur cent ans d'existence. Et voici maintenant le 150^e anniversaire de la Société vaudoise des officiers. Toutes ces manifestations, dont certaines ont attiré un grand concours de population, témoignent de l'attachement du peuple vaudois à l'armée et aux choses militaires. Même si aujourd'hui l'armée est le sujet de certaines controverses, d'ailleurs alimentées en partie artificiellement, cet attachement demeure solide et réel. Il est dû, pour une part appréciable, à l'activité de la société des

officiers. Depuis un siècle et demi, celle-ci n'a négligé aucune occasion de parfaire la formation militaire de ses membres, de les informer d'une manière plus générale sur les grands problèmes du pays en relation avec notre politique de sécurité, de renforcer en eux le sentiment de leurs responsabilités dans l'application de cette politique. Depuis un siècle et demi, elle n'a omis aucune occasion d'intervenir auprès des autorités compétentes pour attirer leur attention sur les problèmes qui lui paraissaient importants et pour proposer certaines solutions. Depuis un siècle et demi, elle n'a cessé de contribuer à renforcer les liens d'amitié ou de camaraderie qui unissent ses membres. Ce faisant, elle a évité de faire des officiers une caste à part. Participant à leur formation générale sur le plan militaire et sur le plan civique, cherchant à développer leur goût des responsabilités, resserrant les liens qui les unissent, elle a contribué à faire d'eux des hommes disponibles pour l'armée, mais aussi pour la communauté dans son ensemble. Le gouvernement de ce canton tient à dire très haut sa reconnaissance à la société vaudoise des officiers pour avoir compris son rôle de cette manière et pour avoir agi dans ce sens. Il souhaite que dans l'avenir elle continue à remplir sa mission en s'inspirant des mêmes principes.

Dans la société helvétique de demain, l'officier en général, l'officier de milice en particulier, n'aura pas un rôle moindre à jouer. Nous vivons une époque paradoxale. L'autorité n'a jamais été aussi critiquée, mais elle n'a jamais été aussi nécessaire pour conduire les hommes au travers d'un monde mouvant. Un vent de libéralisation souffle, qui laisse souvent le citoyen moyen désorienté. L'officier, dont l'armée a trempé le caractère, qui a appris à l'armée des méthodes d'analyse et de conduite éprouvées, qui y a entraîné son goût des responsabilités, qui y a noué d'innombrables contacts se prolongeant dans la vie civile, pourra alors jouer un rôle utile dans la communauté en acceptant des tâches diverses.

Les cantons ont d'autant plus de raisons de souhaiter la participation croissante de la société des officiers et de ses membres que le rôle des autorités cantonales et communales devient de plus en plus important dans le cadre général de la politique de sécurité. Autrefois, la défense du pays posait des problèmes essentiellement sinon exclusivement militaires. La guerre opposait des armées sur des portions réduites de territoires. La guerre s'est ensuite transformée. Elle oppose aujourd'hui des nations et les atteint dans toutes leurs composantes. La défense, jadis seulement

militaire, est devenue générale. Elle comprend deux éléments, la défense militaire et la défense civile. L'une et l'autre sont indispensables. L'armée la mieux entraînée et la mieux équipée ne suffit pas à assurer l'indépendance du pays si la population dans son ensemble n'est pas prête à tenir et si elle ne dispose pas des moyens nécessaires pour survivre.

Dans le domaine de la défense militaire proprement dite, les cantons, sous leur responsabilité, exécutent certaines tâches administratives, exploitent quelques arsenaux et s'occupent à différents titres du problème souvent lancinant des places d'armes, d'exercices et de tir. Ils jouent un rôle — et ils y tiennent — dans l'avancement et l'incorporation des officiers. Ce rôle diffère suivant les grades et les troupes, mais il s'étend aux officiers généraux et ce n'est pas là qu'il est le moindre.

Dépassant le cadre étroit de la défense militaire proprement dite, les cantons estiment de leur devoir de contribuer, dans toute la mesure de leurs moyens, à entretenir un bon climat autour de l'armée, à resserrer les liens qui doivent l'unir à la population, à informer celle-ci sur les besoins militaires, à renforcer la volonté de défense du peuple en général et de chaque citoyen en particulier.

Ces diverses missions que les cantons assument ne sont pas nouvelles. Tout au plus ont-elles pris, certaines d'entre elles au moins, une importance accrue au fur et à mesure que se sont manifestés plus nettement les deux phénomènes de la guerre totale et de la défense générale. C'est dans d'autres domaines que l'apparition de ces deux phénomènes est en train de modifier profondément le rôle des cantons. Il ne saurait être question de dresser ici la liste de ces domaines. Je voudrais cependant m'arrêter à deux points particuliers, le maintien de l'ordre à l'intérieur et les préparatifs en matière de défense générale.

L'un des objectifs essentiels de notre politique de sécurité est de maintenir notre liberté d'action. Celle-ci n'est réelle que si elle existe tant à l'égard de l'extérieur qu'à l'intérieur même du pays. En effet, comme le dit le Conseil fédéral dans son rapport sur la politique de sécurité, « La sécurité de l'Etat et de la population est mise en cause lorsqu'on tente par des agissements illégaux d'apporter des changements à l'ordre établi par la volonté de la majorité, ou lorsqu'on recourt à la violence pour s'attaquer à nos institutions démocratiques ». A cet égard, la menace existe. Elle s'appelle la guerre indirecte. Ceux qui mènent cette forme de guerre exploitent, comme le dit le Conseil fédéral, « les oppo-

sitions existant au sein de l'Etat et toutes les formes de malaise politique ou social... Ils s'emploient à paralyser les organes de l'Etat et la formation démocratique de la volonté populaire en dénigrant les institutions ainsi qu'en recourant à l'intimidation et à la force ». Peut-être l'Europe occidentale vit-elle actuellement déjà cette sorte de guerre. Celle-ci peut revêtir une forme violente, par exemple dans le cadre des manifestations de rues. Constitutionnellement, c'est aux cantons, en première ligne, qu'il appartient de combattre ces manifestations. Ils disposent pour cela de leurs forces de police. Si celles-ci s'avèrent insuffisantes, il incombe à la Confédération, c'est-à-dire à l'armée, d'intervenir. Chacun convient cependant que l'armée ne doit agir que dans les cas extrêmes. Mais il est tout aussi évident qu'aucun canton n'est actuellement en mesure de faire face seul à des troubles qui réuniraient des masses importantes ou dureraient plusieurs jours. Il y a dès lors une lacune grave qui doit être comblée. Celle-ci ne pourra l'être qu'en organisant et en planifiant d'une façon précise et rigoureuse l'obligation constitutionnelle qu'ont les cantons les uns envers les autres de se prêter mutuellement assistance pour protéger ou rétablir l'ordre public. Dans le cadre de la défense générale, cette tâche est sans doute moins spectaculaire que l'acquisition d'un nouvel avion de combat. Mais elle est tout aussi essentielle et urgente. Elle ne sera pas facile à mener à bien, parce qu'elle se heurtera à des résistances. Les cantons auront besoin que beaucoup de citoyens en comprennent bien la portée. C'est pourquoi je vous en parle aujourd'hui.

La guerre totale — et j'aborde ainsi le deuxième aspect du rôle croissant des cantons dans la défense générale — se traduirait vraisemblablement pour notre pays par des combats et des destructions massives s'étendant rapidement à l'ensemble du pays. Le gouvernement et l'administration fédérale risquent d'être bientôt coupés du reste du pays ou du moins singulièrement limités dans leur possibilité d'action. C'est pourquoi le Conseil fédéral estime à juste titre qu'il appartiendrait alors aux cantons de maintenir l'activité gouvernementale et administrative essentielle. Notre système politique fédéraliste nous facilite grandement la tâche à cet égard, parce qu'il revient en définitive à parsemer tout le pays d'hommes et de femmes habitués à traiter les affaires publiques en responsables et non en agents d'exécution d'un gouvernement centralisé. Et la méthode choisie est la bonne. En effet, la nation, qui doit survivre aux situations les plus graves, le pourra d'autant mieux si elle peut se

reconstituer à partir d'une cellule demeurée vivante parce qu'elle a reçu de larges compétences, qu'elle a pu en user et maintenir ainsi, fût-ce en un seul lieu dans tout le pays, l'activité gouvernementale. Il importe que les cantons se préparent dès maintenant à cette tâche. Ils le font. Mais l'entreprise est d'une grande complexité. Elle soulève une multitude de problèmes. Là encore, l'appui de nombreux hommes et de nombreuses femmes sera nécessaire. Des tâches particulièrement nombreuses devront être remplies. L'appui d'hommes libérés du service pourra alors être précieux.

Vous mesurez mieux ainsi pourquoi, dans le cadre général de notre politique de sécurité, le rôle des cantons s'est considérablement accru et pourquoi ces derniers ont besoin aujourd'hui plus que jamais de l'appui que représente dans le pays un corps d'officiers disponibles pour servir dans l'armée et, plus largement, dans la communauté. Le Conseil d'Etat vous dit sa reconnaissance pour tout ce que vous avez fait depuis un siècle et demi pour le canton. Il espère pouvoir compter sur votre appui et votre concours en vue d'accomplir les tâches importantes qu'il doit assumer pour que notre politique de sécurité conduise aux résultats voulus à juste titre par le Conseil fédéral.

4. Quelques considérations sur des problèmes actuels,

extrait de l'exposé du commandant de corps Olivier Pittet

Suivant, il y a quelques mois, un débat à la télévision française sur l'armée de métier, un député appartenant au parti socialiste a prononcé une phrase que je fais mienne et que j'aimerais livrer à vos méditations: « L'Armée est une chose trop grave pour ne pas être le fait de tous. »

J'aimerais féliciter la Société vaudoise des officiers et son président d'avoir organisé ces tables rondes.

Elles sont la manifestation qu'une armée de milice ne peut vivre en vase clos et qu'elle doit — par tous les moyens, sauf la démagogie — rechercher le contact, car elle est « le fait de tous ».

Je traiterai trois problèmes qui me tiennent particulièrement à cœur. A l'exception de l'un d'eux, ils ne sont pas en relation directe avec les sujets abordés dans les tables rondes, mais ils auraient pu en constituer aussi bien le prélude que le prolongement.

Après avoir rappelé les fondements de notre armée, je me permettrai d'aborder le problème de l'Initiative de Münchenstein. Je terminerai par quelques considérations sur le commandement militaire.

Auparavant, je tiens à affirmer qu'étant citoyen d'un pays **libre**, je m'exprimerai **librement**, en précisant que les opinions que je professe n'engagent que leur auteur.

Les fondements de notre armée

Définie dans son fond, comme dans sa forme par la Constitution fédérale du 29 mai 1874, notre armée repose sur une tradition maintenant centenaire.

L'article 18 stipule que tout Suisse est tenu au service militaire.

Chacun de nous étant concerné, il est logique aussi que chacun se préoccupe de la question et parfois — pourquoi pas? — émette de vertes critiques.

Personnellement, ces critiques ne me gênent pas. Ne sommes-nous pas dans un Etat de droit, au sein duquel nous pouvons et nous devons nous exprimer librement? Il serait faux, à mon avis, de vouloir faire taire ceux qui ne pensent pas comme nous, par des moyens qui ne sont pas les nôtres.

Alors, comment expliquer à nos soldats que ce que nous voulons défendre avant tout, ce sont nos libertés et notre indépendance?

En revanche, nous sommes en droit d'attendre des opposants qu'ils respectent les règles de notre démocratie.

Contrairement à beaucoup d'autres armées, l'école de recrues est accomplie, chez nous, par tous nos jeunes, sans distinction d'origine, de famille, de milieu. Il n'est dès lors pas exagéré de prétendre et de répéter que l'armée est le seul creuset où se fond, en un tout extrêmement solide, notre population.

Astreint au service jusqu'à l'âge de 50 ans, le militaire conserve chez lui son équipement, son arme personnelle ainsi qu'une partie de sa munition. Lors de la remise de l'arme ou encore tout au long des services, demande-t-on à qui que ce soit des comptes sur ses opinions politiques? Croit-on vraiment que l'on pourrait se permettre de transformer la Suisse en un vaste arsenal, ouvert à tout le monde, si l'Etat ne faisait une confiance illimitée au soldat-citoyen, à sa maturité civique, à son respect des lois?

Pour parler d'une armée de classes, il faut, à mon sens, être bien mal informé des affaires militaires.

Mais ce système, basé sur la confiance, ne tient que si la discipline, à tous les échelons, reste celle qui a fait de l'infanterie suisse, à l'époque du service étranger, la meilleure du monde.

Le temps n'est pas très éloigné où Lamartine disait de nos régiments rouges au service de France: « Ces hommes n'avaient pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur. »

Je ne crains pas d'affirmer ici que si nous n'y prenons pas garde, nous pourrions connaître, en période difficile, des moments extrêmement pénibles dans l'optique d'une discipline allant à l'abandon. C'est pourquoi il faut garder en mémoire cette phrase de notre ancien Règlement de service: « La discipline n'admet ni compromis, ni concession, car ils sont le signe d'un dangereux aveuglement et portent en eux le germe de la défaite. »

La discipline dont je parle est celle que nous devons obtenir en prenant pour base cette maxime: « Commander, c'est convaincre. »

C'est la seule valable, la seule durable.

Sur l'Initiative de Münchenstein

A la base de notre système de milice, ainsi que je le rappelais tout à l'heure, il y a l'obligation de servir. Si l'Initiative de Münchenstein devait être acceptée, ce principe serait fortement ébranlé.

Pour quelles raisons? Permettez que je vous expose mon point de vue en vous fournissant brièvement les raisons de mon opposition, non sans constater que ceux qui, actuellement, refusent de servir sont en contradiction formelle avec notre Constitution.

L'Initiative de Münchenstein reconnaît les motifs religieux et éthiques, en un mot le grave conflit de conscience. En lui entrebâillant la porte, elle permettra, dans quelques années, à l'objection politique de s'y engouffrer et tout se terminera, tôt ou tard, par le libre choix qui sera laissé au citoyen.

Et ce libre choix débouche justement sur l'armée de classes dont personne ne veut dans ce pays.

De plus, le nombre des objecteurs de conscience n'est pas suffisamment élevé, dans ce pays, pour justifier la mise sur pied d'une institution

telle que le service civil, lourde compliquée, ambiguë et coûteuse. Les chiffres suivants devraient vous convaincre :

En 1975, 35 290 jeunes gens ont passé le recrutement en Suisse; 52 conscrits ont refusé tout service, 152 ont demandé de ne pas porter d'arme et ont été incorporés dans les troupes du service de santé ou de PA.

Voulons-nous véritablement créer un service civil pour 52 conscrits par année?

Il serait faux de penser que tous les objecteurs se rallieront, sans autre, au service civil proposé.

Alors que j'étais commandant de division, je me suis fait un devoir d'étudier les dossiers des militaires ayant refusé d'accomplir leurs obligations.

Ceci me permet d'affirmer :

- qu'un tiers d'entre eux, que je qualifierai d'asociaux, continuera à refuser toute contrainte et toute forme de discipline;
- que le deuxième tiers est constitué par des jeunes gens perturbés, hélas, souvent par une enfance et une adolescence terriblement pénible; ils sont à plaindre et non pas à blâmer;
- que le dernier tiers, enfin, fournit les exceptions honorables sur lesquelles il faut tout particulièrement se pencher et pour lesquelles il faut trouver une solution qui ne soit pas le service civil.

Sartre, je crois, a écrit quelque part qu'on ne pouvait violer les consciences. Comment peut-on sérieusement croire qu'une commission de notables pourra déceler les motifs réels invoqués, discerner l'imposteur du sincère?

A cela j'ajoute que certains cantons, plus touchés que d'autres par le courant de l'objection de conscience, dans le cas plausible d'une large libéralisation du système, ne seront rapidement plus à même de fournir les contingents calculés au prorata de leur population.

Veut-on vraiment que quelques cantons prennent seuls en main la défense armée de la Confédération? Ce serait alors le commencement de la fin du fédéralisme.

Enfin, si j'admets volontiers que certains refusent de porter une arme, parce que leurs convictions profondes les en empêchent, je ne comprendrai jamais que l'on refuse de servir dans les troupes sanitaires, et encore

moins dans celles de la PA, réservées uniquement à l'intervention dans nos villes.

Qui peut, même en se réclamant de Dieu, refuser de se porter au secours des femmes, des enfants ou des vieillards, en cas de catastrophe?

Qui peut refuser de se préparer à cette éventualité?

Quel Lausannois peut s'opposer à son incorporation au rgt PA 12, chargé de protéger sa cité?

Ces propos peuvent paraître durs. Ils le sont. C'est si beau d'absoudre ou de pardonner. Je ne le ferai pas.

Ce qui ne veut pas dire que la situation actuelle me satisfasse. Je constate

- que certains refus sont dus à une fatale erreur d'aiguillage lors du recrutement; il faut y remédier;
- que quelques condamnés pour refus de servir subissent leur peine en compagnie de détenus de droit commun; c'est à proprement parler inadmissible;
- enfin que les refus de servir devraient être jugés par des instances civiles, ce qui ne m'empêche pas d'affirmer que les tribunaux militaires doivent subsister.

Le rôle de l'officier

Pour terminer, je voudrais livrer quelques réflexions sur notre rôle d'officier.

Ce commandement que nous voulons efficace, il faut qu'il s'appuie sur une confiance absolue de la troupe en ses chefs.

Cette confiance n'est possible que si la connaissance des subordonnés est complète, personnelle et empreinte de compréhension.

Comment veut-on commander sans savoir à qui l'on a à faire? Comment peut-on prétendre s'imposer sans connaître les réactions possibles de ses subordonnés dans toutes les situations? Comment veut-on motiver (quel grand mot!) si l'on ne connaît pas les moyens d'émouvoir, de sublimer?

Croyez-moi, tout passe obligatoirement par cette connaissance profonde de la troupe, sans laquelle nous ne serons jamais rien.

Lorsque votre grade est trop élevé pour qu'elle puisse venir à vous, c'est à vous d'aller à cette troupe et de vous en faire connaître.

Et surtout restez simples. Simples dans votre langage, dans votre comportement comme aussi dans vos ordres, quels que soient votre grade ou vos fonctions.

J'ai souvent l'impression que, pour se faire pardonner d'avoir choisi le métier des armes, certains compliquent et intellectualisent par plaisir, par goût personnel, une profession trop dure pour être raffinée, puisqu'il s'agit, en fait, de la vie ou de la mort de ceux que le Pays nous a confiés.

Restez simples aussi dans vos données d'ordre. Ne croyez pas qu'un ordre de bataillon soit parfait s'il tient sur 10 pages, un ordre de régiment sur 20. Au contraire, dites-vous bien qu'à ces échelons les ordres se donnent verbalement et directement, la forme écrite n'étant souvent qu'un paravent facile, destiné à se couvrir en cas d'échec. Suscitez l'initiative, dites ce que vous voulez, sans prescrire la manière de le réaliser.

En guise de conclusion à ces quelques propos, je voudrais insister encore sur les devoirs spéciaux que nous avons vis-à-vis de nos subordonnés, dans la période difficile que nous traversons. Nous devons, en priorité absolue, les aider à surmonter leurs difficultés économiques et morales. Les « articles de guerre pour l'armée suisse » ne disent-ils pas : « Au combat, le soldat n'abandonne pas son camarade. Il assiste le blessé. »

La blessure sociale, la blessure morale ou matérielle sont autant de problèmes sur lesquels tout chef doit se pencher.

Alors seulement, cette confiance de la troupe en ses officiers, cette confiance sans laquelle nous ne sommes rien, sera vraiment le ciment qui soudera nos unités et nous conduira au succès.

5. **Ecrivains militaires vaudois**

par la Commission du livre

Lorsque la *Société vaudoise des officiers* prit l'initiative de célébrer son siècle et demi d'existence, elle décida d'emblée de publier un ouvrage destiné à souligner l'importance de l'événement. Mais quel caractère convenait-il de donner à ce volume commémoratif? Celui d'une notice entièrement consacrée à la *Société*, à ses activités et au rôle qu'elle a joué dans le canton? Celui d'une histoire des milices vaudoises avec lesquelles elle se confond pour ainsi dire?

Après une analyse des possibilités qui s'offraient à lui, le *Comité du 150^e anniversaire* opta pour une troisième solution, celle du livre que nous présentons ici sous le titre: *Ecrivains militaires vaudois, choix de textes et de documents*¹.

L'occasion, en effet, parut favorable de mettre à la disposition du lecteur de 1975 quelques pages d'écrivains vaudois qui ont contribué à la formation de la pensée militaire suisse, voire européenne, de faire mieux connaître aussi des œuvres marquantes d'époques différentes et néanmoins, pour la plupart, tombées de longue date dans l'oubli.

La liste est longue des Vaudois qui, au cours de leur carrière et au gré des circonstances, se sont occupés de problèmes militaires, ont rapporté les souvenirs de leurs campagnes ou qui, encore, ont fait part des réflexions que leur inspirait le métier des armes.

L'ouvrage voulu par la *Société vaudoise des officiers* étant de dimensions restreintes, il a fallu procéder à un choix, rigoureux sans doute mais arbitraire; il a fallu renoncer à certains noms qu'on s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer ici ou qui auraient mérité mieux qu'une simple mention.

Mais, par définition, une anthologie, telle que ce livre, est incomplète et présente des lacunes dont les responsables sont parfaitement conscients.

* * *

L'idée qui a prévalu dans la préparation de cet ouvrage a été non pas de s'arrêter à un thème déterminé, mais bien de grouper autour d'Antoine-Henri Jomini (1779-1869), le principal et le plus illustre de nos écrivains militaires, des auteurs particulièrement représentatifs de leur temps, et qui, au surplus, ont préféré l'analyse de principes, de règles générales au récit anecdotique.

Ainsi en est-il, pour le XVII^e siècle, de Gamaliel de la Tour (1591-1645?), figure pittoresque de médecin et de militaire, prompt à définir ce que devait être la discipline des troupes dans les camps et au combat. Ainsi en est-il, pour le XVIII^e siècle finissant, de Noé-Antoine-Abraham Bonjour (1731-1807) qui, fort des expériences acquises au service de la

¹ Ouvrage publié à l'occasion du 150^e anniversaire de la Société vaudoise des officiers avec la collaboration de l'Association Semper Fidelis, Editions Ovaphil S.A., Lausanne, 1975. Le texte ci-dessus est tiré de l'Introduction, pp. 7-9.

Compagnie des Indes, pense utile d'en faire bénéficier son pays et son armée.

Il serait faux de voir en Bonjour, bien qu'il ait été son parrain, un précurseur de Jomini qui, sans le reconnaître expressément, a été fortement influencé par les écrits et les théories de Charles-Emmanuel de Warnery (1720-1786). On n'a pas, jusqu'ici, suffisamment relevé le génie de Warnery réunissant en lui les qualités d'un grand chef de guerre — il a maints exploits à son actif — et celles d'un écrivain abondant, mais précis et étonnamment perspicace.

Jomini, quant à lui, a profondément marqué les principes de stratégie et de tactique de son siècle. Pour les uns, il est l'égal de Clausewitz; pour les autres, sensibles peut-être à la légende entourant le personnage, il n'est ni plus ni moins que le « devin de Napoléon ».

Pourtant, ils sont peu nombreux ceux qui aujourd'hui ont lu Jomini « dans le texte ». Ses « Précis » et ses « Traités » qui, durant près de cent ans, ont connu d'innombrables éditions, sont difficilement accessibles. Ils attendent encore l'éditeur qui voudra en « vulgariser » les parties essentielles et les passages les plus actuels.

Nul n'a mieux pénétré la pensée de Jomini que Ferdinand Lecomte (1825-1899), son fidèle continuateur et son biographe admiratif.

Mais Lecomte ne s'est pas contenté de ce rôle, si enviable fût-il, de fils spirituel de Jomini. Il a laissé une œuvre originale, vigoureuse, qui fait de lui l'une des autorités à laquelle on se réfère pour mieux comprendre la campagne d'Italie (1859), la guerre de Sécession (1861-1865) et et d'autres conflits qu'il a suivis, non de son cabinet lausannois, mais directement sur le terrain.

Lecomte a trouvé en Fernand Feyler (1863-1931), son neveu, un digne successeur assurant, des années durant, la direction de la *Revue militaire suisse* qu'il avait fondée à l'aube de sa carrière.

Fernand Feyler et son contemporain Edouard Secrétan (1848-1917) furent, l'un et l'autre, de brillants journalistes, en même temps que des patriotes éclairés. Comme le fit pour sa part Paul de Vallière (1877-1959) en s'inspirant des leçons de l'histoire, ils plaidèrent constamment la cause de notre défense nationale, cherchant à lui procurer les moyens de sa mission.

Enfin, pour clore cette anthologie des *Ecrivains militaires vaudois*, il a été fait appel à un témoin des années du service actif 1939-1945:

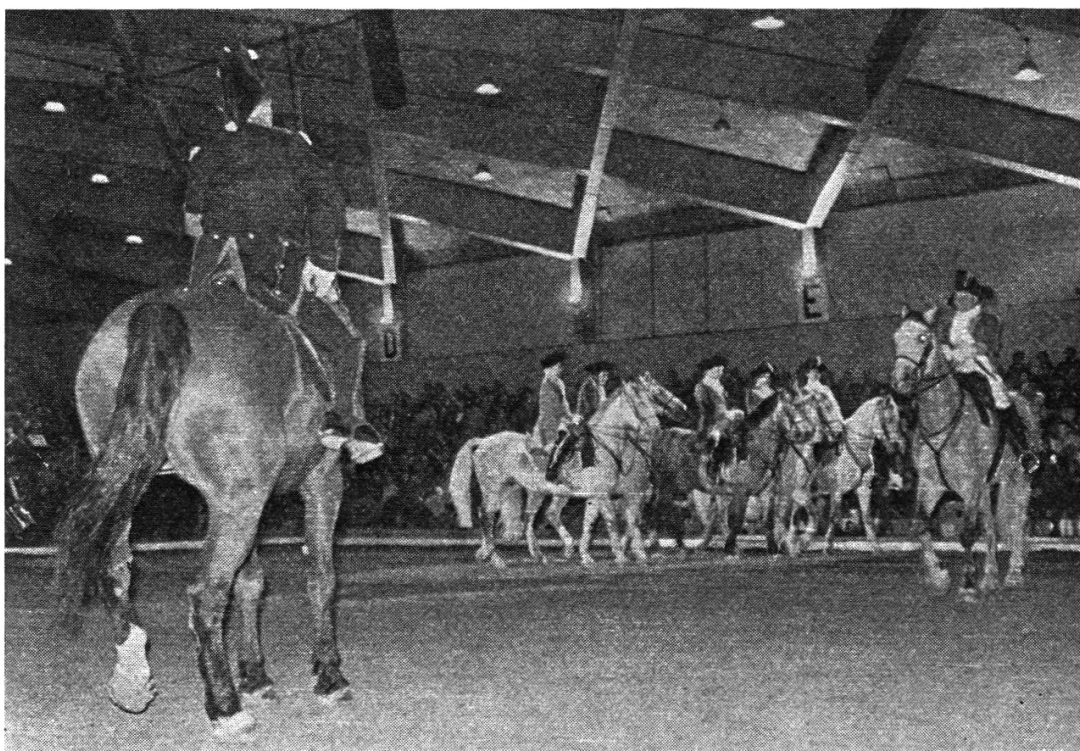
Bernard Barbey (1900-1970). Romancier et essayiste de talent, Barbey, par les délicates fonctions qu'il a exercées auprès du général Henri Guisan, a été associé de très près à toutes les tâches du haut commandement de notre armée. L'hommage qu'il rend à son chef n'en a que plus de prix.

De Gamaliel de la Tour à Bernard Barbey, le chemin est long et grande la variété des sujets traités.

Il serait vain de vouloir, à tout prix, découvrir un lien entre les différents écrivains dont on lira plus loin quelques extraits. Certaines affinités mises à part, certaines parentés d'esprit — et même de sang! — écartées, ces neuf écrivains militaires n'ont de commun que leur origine. Chacun à sa manière, pourtant, ils ont servi une cause en laquelle ils croyaient.

Ils appartiennent tous, à des titres divers, à notre patrimoine intellectuel et civique. Les officiers vaudois se devaient de leur rendre ce témoignage.

6. Les milices vaudoises



L'inspecteur général des milices et son état-major.



Drapeau et section d'honneur de la gendarmerie vaudoise.

Cavaliers, drapeaux des troupes vaudoises, gendarmerie vaudoise.



Les troupes vaudoises ont leur histoire, une histoire sans hauts faits d'armes, sans pages héroïques ou exaltantes, une histoire qui s'inscrit tout simplement dans la continuité des institutions du pays¹.

Si, sous l'influence d'événements extérieurs, leur organisation a été maintes fois modifiée, comme le seront plus tard les structures de l'armée fédérale, elles ont su conserver leur caractère, leur solidité. C'est là la principale leçon qui se dégage de cette histoire².

Le spectacle *Les milices vaudoises* donné au Palais de Beaulieu a rendu vivante leur histoire haute en couleur: cavaliers en tenue de différentes époques, fanfares, drapeaux et étendards des troupes vaudoises, sans oublier le corps d'élite qu'est la gendarmerie vaudoise³.



¹ Major Jean-Pierre Chuard, *Les milices vaudoises — quelques aspects de leur histoire*, dans *Revue militaire suisse*, t. 120 (1975), p. 421.

² *Idem*, p. 444.

³ Les trois photographies reproduites sont dues à Photo J.-P. Grisel, copyright Tribune de Lausanne-Le Matin.